

L. BELAFQUIH donne lecture du texte suivant :

L. BELAFQUH geeft lezing van de volgende tekst:

Bientôt nous serons le 8 mars, la « Journée internationale des Droits des Femmes ». Un an déjà depuis le début de la pandémie « Covid-19 », une pandémie qui n'a fait que mettre en évidence, encore plus, les inégalités envers les femmes dans notre société et cela à tous les niveaux tant économiques que sociaux.

Elles sont en effet majoritaires dans les secteurs de première ligne dans cette pandémie : 80% de travailleuses dans le secteur hospitalier, 88% dans les maisons de repos et de soins, 96% dans les crèches, 95% dans le secteur des aides familiales à domicile, 60% dans le secteur des commerces de la grande distribution.

Par ailleurs, les chiffres le démontrent, les violences envers les femmes ont augmenté considérablement pendant le confinement : une femme sur dix subit une violence conjugale, il y a 70% d'augmentation d'appels au numéro « Écoute violences conjugales ». L'année passée on comptait 24 féminicides et, depuis le 1er janvier de cette année, déjà 5 féminicides.

80% des chefs de familles monoparentales sont des femmes. En plus d'occuper les métiers essentiels dans la lutte contre l'épidémie, ce sont aussi les femmes qui effectuent principalement le travail dit invisible et non-rémunéré (soins à la famille, tâches ménagères, etc.).

La liste des injustices envers les femmes qui croissent avec la « Covid » est très longue, entre autres l'aggravation de la charge psychologique pour les femmes et les risques sont plus grand pour elles de tomber dans la pauvreté.

Les femmes nous sauvent aujourd'hui mais elles le payent et le payeront cher demain. Elles sont indispensables pour notre société et pourtant ce sont elles qui seront les plus perdantes à la reprise post-covid.

Nous pouvons réagir au niveau de la Commune.

Ainsi à Anderlecht, les deux plannings familiaux sont saturés par la forte demande d'aide, le 3ème qui vient d'ouvrir à Érasme est aussi déjà débordé. Anderlecht ne compte pas assez de centres d'accueil, d'écoute ou d'aide, et pourquoi ? Est-ce vraiment un problème de moyens ou est-ce aussi dû à une absence de volonté politique de soutenir les femmes ? Faudra-t-il attendre une catastrophe ou un drame qui touchera spécialement les femmes pour agir ?

Ce soutien aux femmes peut se concrétiser dès à présent et sans nécessiter des financements de grande envergure. Nous avons encore été interpellés à maintes reprises par des citoyens anderlechtois, surtout dans les quartiers « Cureghem » et « Bizet », pour que les femmes aient un lieu de rencontre social et de fitness. Avant, la plupart fréquentaient la salle de rue Van Lint, 34, avec un horaire réservé aux femmes de différentes cultures et de tout âge. Chacune nous a expliqué la raison de vouloir une salle de sport et de fitness, un espace libre entre femmes, notamment pouvoir évacuer le stress, être entre femmes, ne pas subir de regards lourds et déplacés, ne pas être mal à l'aise pour les positions qu'elles doivent prendre sur les machines. Qu'elles soient petites, grandes, maigres ou fortes, quel que soit leur religion.

Cet espace pourra aussi être bénéfique pour nos jeunes, car eux aussi cherchent un espace de fitness à un prix pour les étudiants. La Commune organise des ateliers-sport pour adultes et pour les moins de 12 ans, qu'en est-il pour les ados de plus de 12 ans ? Les espaces fitness que la Commune a mis à disposition dans les quelques parcs comme au parc « Veeweyde » sont de très bonnes initiatives, mais malheureusement en plein air, l'accessibilité est limitée par la météo.

Nous savons que la plupart des salles de fitness sont privées et non accessibles à la plupart financièrement. Rappelons que le confinement a bien mis en évidence les inégalités sociales et le besoin vital de nous toutes et tous de pratiquer une activité sportive dans les meilleures conditions.

C'est pourquoi nous demandons à la Commune de s'engager pour qu'à la reprise de la vie sociale post-pandémie, pour qu'elle mette en place des salles de fitness accessibles à tous, avec une tranche horaire réservée aux femmes et d'autres réservées à nos jeunes.

Après la crise que nous sommes en train de traverser, la Commune compte-t-elle revoir sa copie pour aménager une vraie salle de sport fixe dans un lieu adéquat qui comprend des horaires réservés et femmes et aux jeunes ?

Monsieur l'échevin MILQUET donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen MILQUET geeft lezing van het volgende antwoord:

*Est-ce vraiment un problème de moyens ou est-ce aussi dû à une absence de volonté politique de soutenir les femmes ? Faudra-t-il attendre une catastrophe ou un drame qui touchera spécialement les femmes pour agir ?*

Pour faire un petit rétroactes de 2000 à 2018 que la Commune a bénéficié d'un financement conséquent dans la « Politique des Grandes Villes » avec comme objectif de remédier au manque d'infrastructures sportives dans le quartier « Triangle », et c'est ainsi qu'est né le projet du « CuroSport » et c'est dans ce cadre qu'un bâtiment a été loué au 43 rue Van Lint. L'espace avait été aménagé de la manière suivante : création d'un espace fitness au rez-de-chaussée et d'une salle pour les cours collectifs à l'étage.

En 2013, à la suite d'une réorganisation interne, le projet « CuroSport » a rejoint le service « Sports ». À la suite d'un avis négatif du « SIPPT » qui mettait en avant l'insécurité et l'insalubrité du bâtiment, la Commune a décidé de mettre fin au bail. Les cours collectifs ont pu être redémarré à la salle « Lemmens », infrastructure de proximité, à laquelle la Commune a décidé de donner une destination sportive également à la demande du quartier. L'espace « Lemmens » ne permettait pas cependant d'y installer une salle de fitness, la Commune a alors signé une convention avec un opérateur sportif situé à la rue du Compas, afin que le public puisse aussi bénéficier d'une salle de fitness au même prix que celle proposée par le « CuroSport ». Mais cette initiative n'a pas rencontré de succès notamment de l'essor d'initiatives privées à bas coûts. Le service « Sports » a donc pris l'option de développer d'autres activités sportives pour les femmes.

Et c'est ainsi que la Commune a proposé, et propose encore, des activités suivantes au public féminin :

- Des modules d'apprentissage du vélo encadré par l'ASBL « Pro Vélo ».

- Des cours d'aquagym. Pour l'instant la Commune ne peut plus disposer de tranches horaires dans la piscine qu'elle sollicitait. Les initiatives ont été temporairement abandonnées mais des recherches ont menées à des cours d'apprentissage à la natation et de l'aquagym pour les femmes.

Les cours suivants ont été proposés : remise en forme pour les femmes, Zumba, Tai-Chi, Pilates, boxe féminine.

Dans le cadre de la programmation « Sport 'in 2020 », « Sport 'in Summer » et de la future programmation « Sport 'in 2021 », des activités sont ou seront également proposées pour un public féminin : yoga, football féminin, cardio-gym, stretching, Qi Gong, Frisbee, marche active, athlétisme.

Des modules d'apprentissage pour la course à pieds sont également proposés 2 fois par an depuis de nombreuses années et 80% des participants sont des participantes.

Le service « Sports » propose également des événements sportifs dédiés prioritairement au public féminin, et c'est ainsi qu'en novembre habituellement, hors des complexités liées à la « COVID », la Commune organise la « Ladies Run », une course réservée aux femmes, et dont les bénéfices sont reversés pour les recherches contre le cancer du sein.

La Commune veut également mobiliser les clubs sportifs à proposer des activités pour le public féminin, et on voit que c'est en pleine évolution actuellement, notamment en football et en boxe dans un contexte de mixité ou d'activités réservées aux femmes : football féminin, boxe féminine, gym, yoga, etc...

Concernant les adolescents, la Commune propose également de activités sportives. Que ce soit dans la programmation annuelle ou dans les séries de sports, la Commune souhaite proposer les activités suivantes : Futsal, free foot, athlétisme à deux, ultimate frisbee, cross training.

Nous organisons aussi cette année un module « jeu-course », formule spéciale « ado » au mois de mars-avril, afin de faciliter la pratique chez les jeunes. La Commune distribue chaque année 100.000 Euros pour les jeunes issus d'un ménage à faibles revenus et qui souhaitent s'inscrire annuellement à un club sportif anderlechtois. Rappelons aussi que le prix des activités sportives annuelles proposées par la Commune est de 100 Euros par saison. Les activités estivales de « Street Sport » étant quant à elles gratuites.

*La Commune compte-t-elle revoir sa copie pour aménager une vraie salle de sport fixe dans un lieu adéquat qui comprend des horaires réservés et femmes et aux jeunes ?*

En ce qui concerne votre dernière question, la Commune dispose déjà de deux salles multi-sports : « Simonet » et « Curosport » et créera deux nouveaux omnisports à « Neerpede » et au « Peterbos ». Les clubs qui ouvrent leurs salles offriront des services à prix démocratiques que ce soit pour un public masculin, féminin, adolescent ou autre, comme c'est déjà le cas pour les deux halls omnisports précédents ainsi que pour toutes les salles de gymnastique des écoles qui sont, pour rappel, mises à dispositions de tous les clubs sportifs.

L. BELAFQUIH estime que l'échevin a fait juste fait un copier/coller de sa réponse donnée en juin lors de l'interpellation de F. BEN HADDOU. Le projet fait en 2000 à la rue Van Lint était une belle expérience pour les femmes ; la demande est toujours là. Dans la réponse donnée en juin, l'échevin disait qu'il n'y avait pas assez de demandes, c'est contradictoire avec la réalité. Elle a été appelée par de nombreuses personnes de toutes origines, de tout âge, pour obtenir un lieu social de sport afin que les dames puissent se retrouver entre-elles, ce qui est très important pour apaiser, au moins, leur charge psychologique. Le besoin est là, la demande est là, et le groupe « PTB » va soutenir cette demande jusqu'au bout.